



**CONCOURS
D'AGENT DE MAITRISE TERRITORIAL**

SESSION 2021

RAPPORT DU JURY

VENDREDI 21 MAI 2021

Les cinq Centres de Gestion Normands se sont répartis l'organisation du concours par spécialité.
Sur les huit spécialités de ce concours six ont été ouvertes.

Spécialités ouvertes	CDG organiseurs	Type de concours		
		Interne	Externe	3 ^{ème} concours
Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers	CDG 76	31	22	
Environnement, hygiène	CDG 50	9	6	
Espaces naturels, espaces verts	CDG 61	12	8	
Logistique, sécurité	CDG 27	15	10	
Restauration	CDG 27	9	6	1
Mécanique, électromécanique, électronique, électrotechnique	CDG 14	7	6	

A défaut de poste déclaré par les collectivités, les spécialités « *techniques de la communication et des activités artistiques* » et « *hygiène et accueil des enfants des écoles maternelles ou des classes enfantines* » n'ont pas été ouvertes.

I – Rappel du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux

Les agents de maîtrise sont chargés de missions et de travaux techniques comportant notamment le contrôle de la bonne exécution de travaux confiés à des entrepreneurs ou exécutés en régie, l'encadrement de fonctionnaires appartenant aux cadres d'emplois techniques de catégorie C, ainsi que la transmission à ces mêmes agents des instructions d'ordre technique émanant de supérieurs hiérarchiques.

Ils peuvent également participer, notamment dans les domaines de l'exploitation des routes, voies navigables et ports maritimes, à la direction et à l'exécution de travaux, ainsi qu'à la réalisation et à la mise en œuvre du métré des ouvrages, des calques, plans, maquettes, cartes et dessins nécessitant une expérience et une compétence professionnelle étendues.

Les agents de maîtrise titulaires du certificat d'aptitude professionnelle petite enfance ou du certificat d'aptitude professionnelle accompagnant éducatif petite enfance ou ceux qui justifient de trois années de services accomplis dans le cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles peuvent être chargés de la coordination de fonctionnaires appartenant à ce cadre d'emplois ou à celui des adjoints techniques territoriaux. Ils participent, le cas échéant, à la mise en œuvre des missions de ces agents.

Les agents de maîtrise principaux sont chargés de missions et de travaux techniques nécessitant une expérience professionnelle confirmée et comportant notamment :

1° la surveillance et l'exécution suivant les règles de l'art de travaux confiés à des entrepreneurs ou exécutés en régie ;

2° l'encadrement de plusieurs agents de maîtrise ou de fonctionnaires appartenant aux cadres d'emplois techniques de catégorie C ou au cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles ; ils participent, le cas échéant, à l'exécution du travail, y compris dans les domaines du dessin et du maquettisme ;

3° la direction des activités d'un atelier, d'un ou de plusieurs chantiers et la réalisation de l'exécution de travaux qui nécessitent une pratique et une dextérité toutes particulières.

II – Rappel des conditions d'accès

Concours interne ouvert aux fonctionnaires et agents publics, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale ; justifiant **au 1^{er} janvier de l'année du concours de trois années au moins de services publics effectifs dans un emploi technique du niveau de la catégorie C ou dans un emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles.**

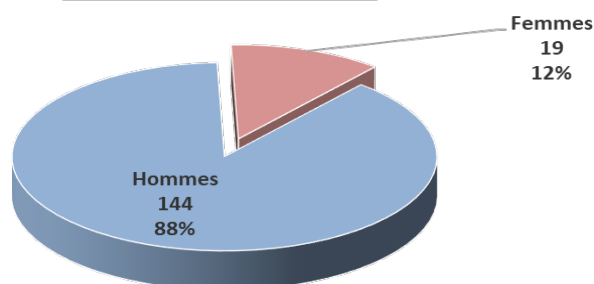
Concours externe : ouvert aux candidats titulaires de **deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle** homologués au moins au niveau III (niveau CAP, BEP) ou justifiant d'une qualification reconnue comme équivalente.

Mesures dérogatoires : Les pères et mères de famille de trois enfants et les sportifs de haut niveau sont toutefois dispensés des conditions de diplômes.

III – Statistiques des candidats présents

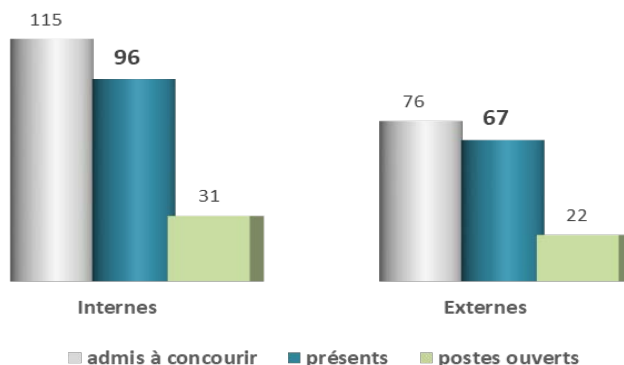
Sur les 193 inscrits au concours d'agent de maîtrise territoriale, 191 candidats ont été admis à concourir et **163 candidats se sont présentés aux deux épreuves écrites** (taux d'absentéisme de 8%)
2 candidats du concours interne ne se sont pas présentés à la 2^{ème} épreuve (questionnaire)

Répartition Hommes/Femmes

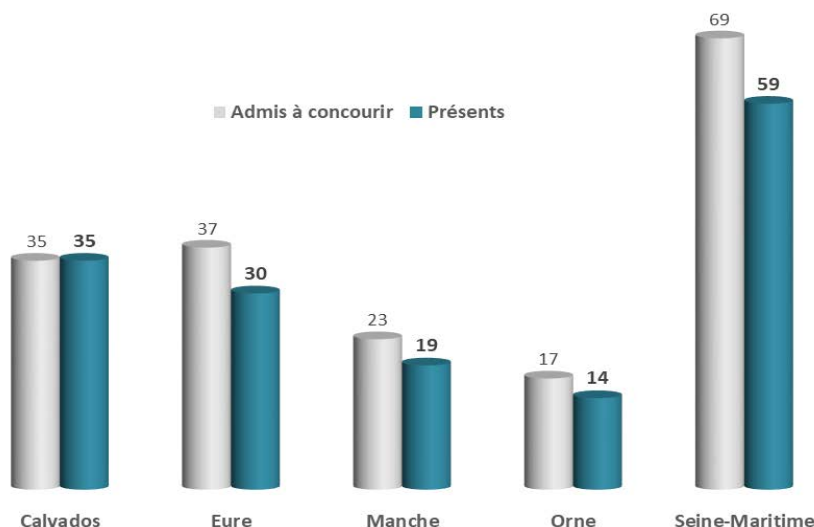


L'âge moyen des candidats présents est de **39 ans**. Le candidat le plus jeune a **24 ans** et le plus âgé **61 ans**.

Répartition par voie de concours

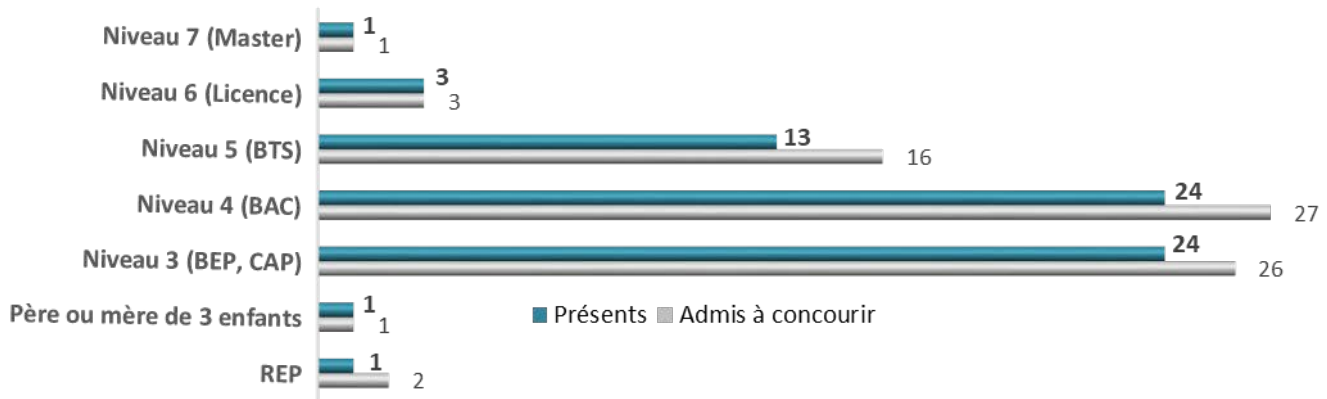


Répartition géographique des candidats

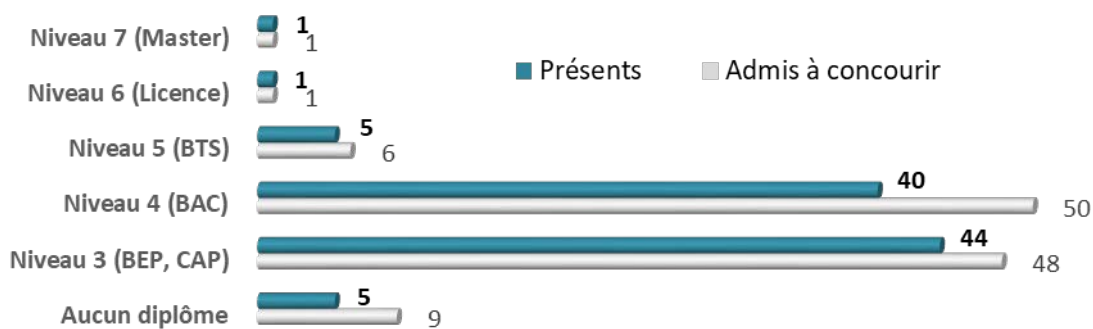


96 % des candidats sont originaires des départements Normands dont (36 %) de la Seine-Maritime.

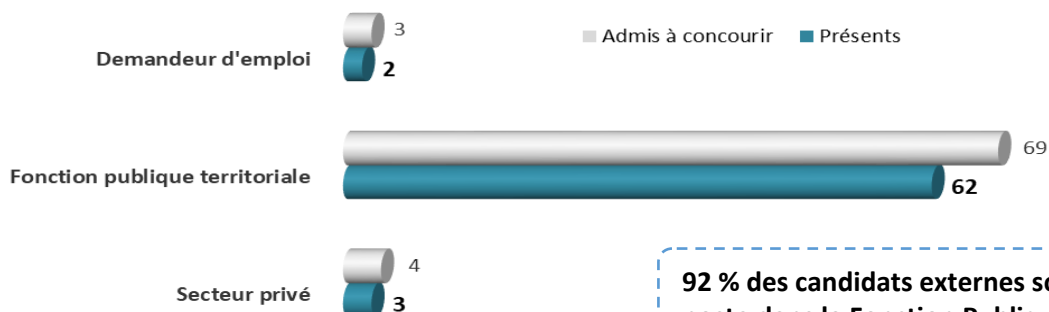
Niveau d'étude des candidats externes



Niveau d'études des candidats internes

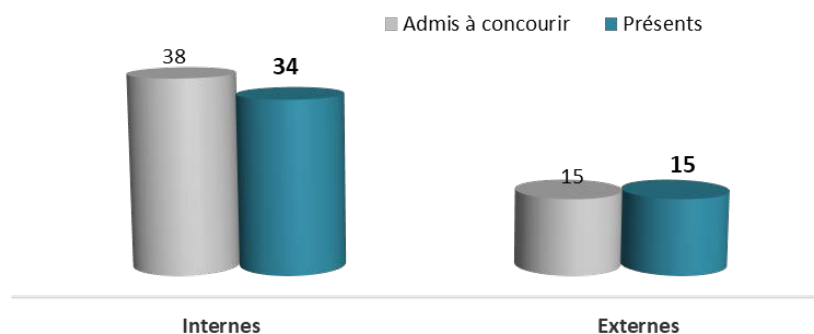


Situation professionnelle des candidats externes



92 % des candidats externes sont déjà en poste dans la Fonction Publique Territoriale

Candidats ayant indiqué avoir suivi la préparation du CNFPT



IV – Rappel de la nature des épreuves écrites

EPREUVES ECRITES	TYPE DE CONCOURS
CAS PRATIQUE - Durée (2h00 – coeff. 3)	Interne et Externe
QUESTIONNAIRES -Durée (2h00 – coeff. 2)	Interne
MATHEMATIQUES - Durée (2h00 – coeff. 2)	Externe

Les épreuves écrites se sont déroulées le **jeudi 21 janvier 2021** sur 2 sites :

- Salle du Vieux Moulin –rue de l’Etang - 76 190 YVETOT
- Centre de Gestion de la Seine-Maritime – 40 allée de la Ronce – 76230 ISNEAUVILLE.

En raison de la **pandémie de COVID-19**, le service concours et examens professionnels a mis en place un **protocole sanitaire** conforme aux recommandations formulées par les autorités de l’Etat. Ce protocole, validé par la Présidente du Jury, a été transmis à tous les candidats avec la convocation aux épreuves écrites. Les consignes de désinfection, distanciation, port du masque dès l’entrée sur le lieu de convocation et durant toute la durée des épreuves ont parfaitement été respectées par les candidats.

→ Concours interne et Concours externe

Résolution d’un cas pratique exposé dans un dossier portant sur les problèmes susceptibles d’être rencontrés par un agent de maîtrise territorial dans l’exercice de ses fonctions, au sein de la spécialité « **Bâtiments, travaux publics, voirie réseaux divers** » (durée : 2 heures, coefficient 3).

Le bilan global de correction a mis en évidence les appréciations suivantes :

Le niveau général des candidats est très faible, avec une moyenne de 6,12/20. Peu de candidats semblent avoir préparé cette épreuve. Au total, 88% des candidats ont obtenu une note inférieure à 10/20 avec une note éliminatoire (inférieure à 5/20) pour 38% d’entre eux.

D’une manière générale, les candidats ont de grandes difficultés à rédiger une note succincte. La qualité rédactionnelle est très insuffisante et les lacunes en orthographe sont importantes.

La question n°1 basée sur une estimation de matériaux nécessaires à la fabrication d’une voirie a mis les candidats en difficulté, globalement les calculs simples (surfaces, volumes...) ne sont pas maîtrisés.

	concours interne	concours externe
Note la plus basse	0,5	0,75
Note la plus haute	15,5	16,25
Moyenne	6,12	6,13
Moyenne générale	6,12	

→ Concours interne

Vérification au moyen de questionnaires ou de tableaux ou graphiques ou par tout autre support à constituer ou à compléter, et à l’exclusion de toute épreuve rédactionnelle, **des connaissances techniques**, notamment en matière d’hygiène et de sécurité, au sein de la spécialité « **Bâtiments, travaux publics, voirie réseaux divers** » (durée : 2 heures, coefficient 2).

Le bilan global de correction a mis en évidence les appréciations suivantes :

Le niveau général des candidats est très moyen. 58 % des notes sont inférieures à 10/20 et 5 candidats ont obtenu une note éliminatoire (inférieure à 5/20).

Une majorité de candidats ne semble pas avoir conscience des compétences requises pour exercer les missions du cadre d’emplois des agents de maîtrise.

Les candidats ont des lacunes importantes dans les connaissances métier et l'expression écrite n'est pas au niveau attendu.

La note la plus basse pour cette épreuve est de : **2,5**

La note la plus élevée pour cette épreuve est de : **15,25**

La moyenne est de : **9,4**

→ Concours externe

Problèmes d'application sur le programme de **mathématiques** (Arithmétique, Géométrie, Algèbre).
(durée : 2 heures, coefficient 2)

Le bilan global de correction a mis en évidence les appréciations suivantes :

Les candidats ont rencontré beaucoup de difficultés dans la compréhension des exercices de calcul de surfaces (notions, unités). L'écriture des calculs de pourcentage n'est pas maîtrisée et les notions portant sur les valeurs approchées à l'unité et sur les arrondis sont souvent inconnues.

Globalement, la rédaction des réponses n'est pas suffisamment explicite. 54% des candidats ont obtenu une note inférieure à 10/20 avec une note éliminatoire (inférieure à 5/20) pour 21% des candidats

La note la plus basse pour cette épreuve est de : **0,25**

La note la plus élevée pour cette épreuve est de : **18,5**

La moyenne est de : **9,22**

V – Décisions des membres du jury à l'issue des épreuves écrites

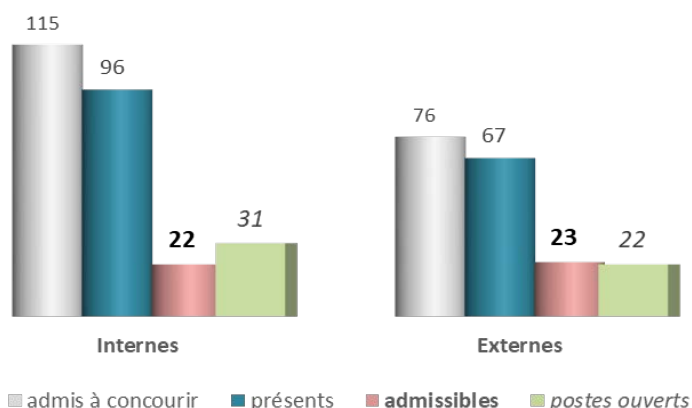
Au regard des résultats obtenus par les candidats, de la sélectivité des épreuves et du nombre de postes ouverts, les membres du jury ont fixé les seuils d'admissibilité suivants :

Type de concours	Candidats présents aux deux épreuves écrites	Copies annulées	Nombre de postes	Seuil d'admissibilité	candidats admissibles
Externe	67	0	22	9 / 20	23
Interne	96	2	31	9,5 / 20	22

VI – STATISTIQUES DES CANDIDATS ADMISSIBLES

Sur les 163 candidats présents le jour des épreuves écrites,
45 candidats ont été déclarés admissibles, répartis de la façon suivante :

Répartition par voie de concours

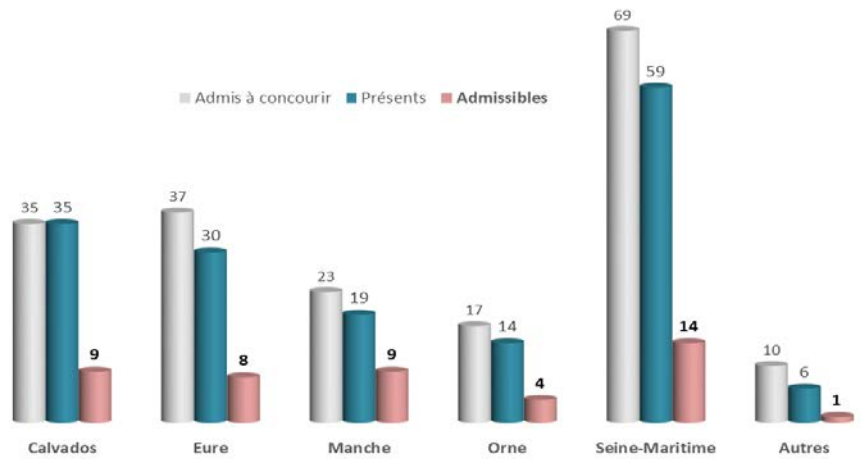


L'âge moyen des candidats est de **38 ans**. Le candidat le plus jeune a **26 ans** et le plus âgé **52 ans**.

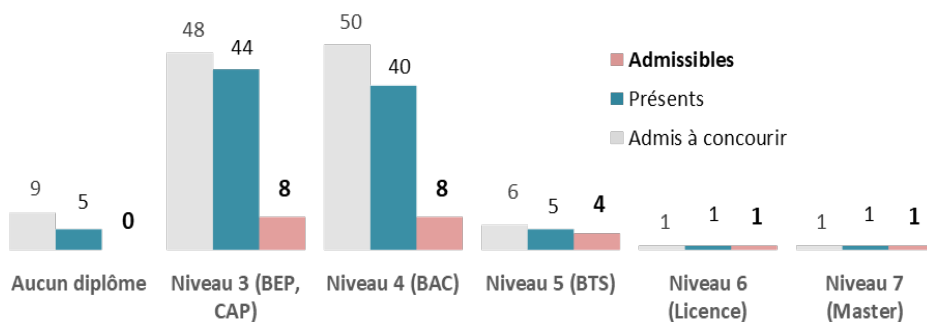
Le taux de réussite chez les femmes est de **58 % (11 candidates)** contre **24%** chez les hommes (**34 candidats**)

Répartition géographique des candidats

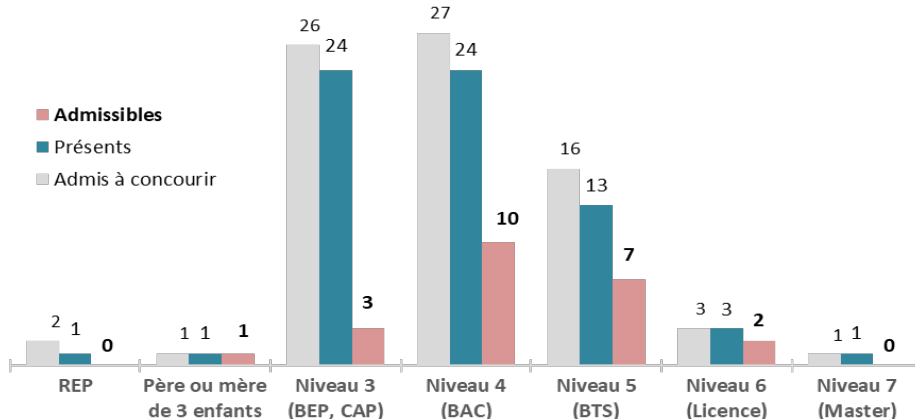
98 % des candidats sont originaires des départements normands dont 31% pour la Seine-Maritime



Niveau d'études des candidats internes



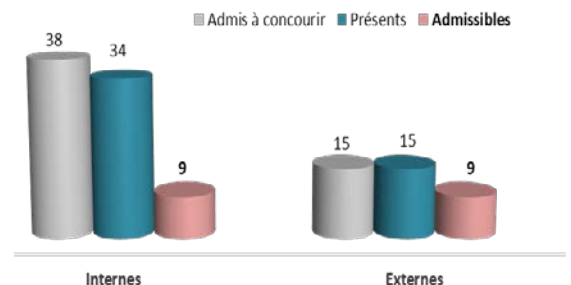
Niveau d'études des candidats externes



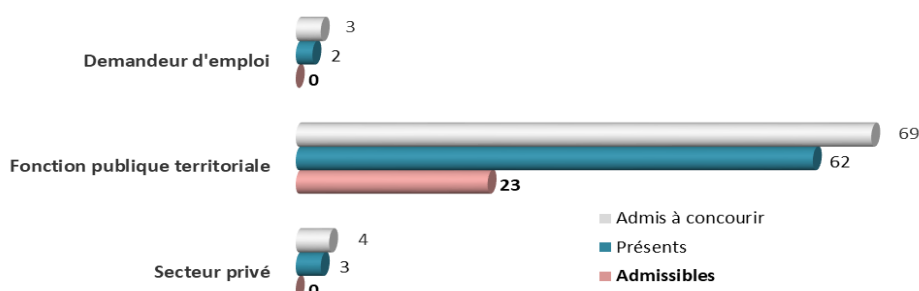
Candidats admissibles ayant au moins un niveau BAC :
- 83 % des externes
- 64% des internes

En interne, seulement 26 % des candidats ayant suivi la préparation du CNFPT ont été déclarés admissibles contre 60% en externe

Candidats ayant indiqué avoir suivi la préparation du CNFPT



Situation professionnelle des candidats externes



Tous les candidats admissibles sont en poste dans la FPT

VII – RAPPEL DE LA NATURE DE L'ÉPREUVE D'ADMISSION

Concours externe :

Entretien visant à apprécier la capacité du candidat à s'intégrer dans l'environnement professionnel dans lequel il est appelé à travailler, son aptitude et sa motivation à exercer les missions incombant au cadre d'emplois, notamment en matière d'encadrement de fonctionnaires appartenant aux cadres d'emplois techniques de catégorie C, ses connaissances notamment en matière d'hygiène et de sécurité (**durée : 15 minutes, coefficient 4**).

Concours interne :

Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle. L'entretien vise ensuite à apprécier les aptitudes du candidat, notamment en matière d'encadrement de fonctionnaires appartenant aux cadres d'emplois techniques de catégorie C, ses connaissances et sa motivation à exercer les missions incombant au cadre d'emplois (**durée : 15 minutes dont 5 minutes au plus d'exposé, coefficient 4**).

Les entretiens des candidats admissibles se sont déroulés les 20 et 21 mai 2021 au siège du Centre de Gestion de la Seine-Maritime à Isneauville. Les 45 candidats admissibles se sont présentés à l'épreuve orale d'admission. Pour auditionner les candidats, le jury institutionnel a été scindé en deux sous-jurys, composés chacun d'un élu local, d'un fonctionnaire territorial et d'une personnalité qualifiée.

Le bilan global a mis en évidence les appréciations suivantes :

Dans l'ensemble, les résultats sont satisfaisants. Les membres du jury ont auditionné d'excellents candidats qui présentent de solides aptitudes professionnelles, certains disposant des qualités et connaissances requises pour évoluer vers un cadre d'emplois supérieur.

Un manque évident de préparation sur la partie « environnement territorial », a été relevé par les membres du jury, principalement pour les candidats au concours externe, ceux-ci étant pourtant tous déjà contractuels de la FPT. Ces candidats ont également présenté des lacunes sur les missions du cadre d'emplois des agents de maîtrise, notamment concernant la notion d'encadrement.

	concours interne	concours externe
Note la plus basse	11	6
Note la plus élevée	17	17
Moyenne	14,59	10,91

VIII – DECISIONS DES MEMBRES DU JURY A L'ISSUE DES ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ ET D'ADMISSION

En fonction des notes obtenues par les candidats lors des épreuves écrites et orale, les membres du jury fixent un seuil d'admission et arrêtent la liste des candidats admis au concours d'agent de maîtrise.

Article 18 du décret 2013-593 du 5 juillet 2013

- ✓ Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve orale entraîne l'élimination du candidat.
- ✓ Tout candidat qui ne participe pas à l'une des épreuves obligatoires est éliminé.
- ✓ Un candidat ne peut être déclaré admis si la moyenne des notes obtenues aux épreuves écrites et orale est inférieure à 10 sur 20.

Le nombre de candidats déclarés admis à l'issue des épreuves écrites et orale du concours d'agent de maîtrise est arrêté ainsi qu'il suit :

TYPE DE CONCOURS	CANDIDATS ADMISSIBLES	NOMBRE DE CANDIDATS PRESENTS	POSTES OUVERTS	SEUILS D'ADMISSION	CANDIDATS ADMIS	NOMBRE DE POSTES NON POURVUS
Externe	23	23	22	10 /20	15	7
Interne	22	22	31	10/20	22	9
Total	45	45	53		37	16

Les délibérations du jury étant closes, l'ensemble des membres du jury ayant paraphé la liste des candidats admis au concours d'agent de maîtrise, la séance est levée à 12h30.

Fait à Isneauville, le 21 mai 2021

La Présidente du jury
Marie-Françoise LOISON

Le présent procès-verbal peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la publicité de la liste des candidats admis.